



La vice-première ministre rassure la population

10 mai 2017

LA VISITATION-DE-L'ÎLE-DUPAS — La vice-première ministre du Québec, Lise Thériault, était dans la région de Berthierville, le 8 mai, pour rassurer la population, dont les producteurs agricoles.

En entrevue à la *Terre*, elle a mentionné que des programmes s'appliqueront à cette situation exceptionnelle. « Ceux qui ont des dommages causés par la crue des eaux [bus de culture, équipements de ferme, maison], faites une demande à la sécurité publique. Il y aura une aide gouvernementale disponible pour ça », a-t-elle souligné.

Questionnée sur le retard des cultures, la ministre a répondu que l'assurance récolte couvrira cet aspect. Au sujet de ceux qui ne sont pas assurés avec la Financière agricole du Québec, Mme Thériault a ajouté : « On comprend que c'est une situation exceptionnelle [...] Tous les ministres sont sur le terrain exprès pour pouvoir le constater. Le premier ministre est aussi sur le terrain. C'est évident que si on se rend compte que les programmes doivent être modifiés pour faire en sorte que les agriculteurs ne perdent pas leur ferme, à tout le moins, c'est sûr que le gouvernement va répondre présent. »

Commission de l'aménagement du territoire

**POUR BIEN
COMMENCER
LA SAISON**

Déposé le : 13/04/2018

N° CAT- 194

Secrétaire : [Signature]

À la Financière, le porte-parole Louis-Pierre Ducharme confirme que les gens qui ont souscrit à l'assurance récolte seront couverts. Un dédommagement est notamment prévu pour les pertes de rendement et l'abandon de la culture. Les coûts de ressemis pourraient même être couverts.

AUTRES ARTICLES



Mais par souci d'équité envers ceux qui couvrent ce genre de risque, il faut aussi prévoir un pied d'eau dans sa serre, a précisé M. Ducharme.



Un dédommagement des producteurs sur les dents